

COMMUNE DE BELBERAUD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU : 15 juin 2015

Début de séance à : 20h30

Présents : Mmes GARRIGUES, Maire.
Mme DURAND et Mrs MONFRAIX, SORROCHE, Adjoints.
Mmes AUSTRUY, BOUVILLE, CAPGRAS, DELMAS et SCHOTTE.
Mrs CROS, FOUCHER et LIONNET.

Absents : Mme OUTRE Stéphanie donne procuration à Mme GARRIGUES Michèle.
M. BOUBILA Yannick donne procuration à M. SORROCHE Rafaël.
M. PERES Albert donne procuration à Mme BOUVILLE Marie-Christine.

Secrétaire : Mme AUTRUY Camille

Ordre du jour :

- *Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 18 Mai 2015,*
- *Primes diverses (naissances, mariages...),*
- *Propositions d'ouvertures de postes :*
 - *ATSEM Principal 2eme classe*
 - *Emploi d'avenir Agent de Médiathèque,*
- *Subventions aux associations,*
- *Questions et informations diverses :*
 - *Accueil des enfants le mercredi,*
 - *Retour du rendez-vous avec le Président du Conseil Départemental.*

Pour plus de clarté, deux modifications sont apportées sur le compte rendu du Conseil Municipal du 16 mars 2015 :

- Délibération VI : Tableau récapitulatif : modification par « tableau récapitulatif mentionnant également le nom des bénéficiaires ».
- Hors délibération VI : rajouter « commission jeunes adultes du DIAS du Sicoval. »

DELIBERATIONS

Primes.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la collectivité continue à donner une prime aux agents municipaux, mais propose de déterminer une fourchette ou un montant.

Après débat est arrêté pour :

- les naissances ou adoptions d'enfants un montant de 150.00 €
- les mariages des agents un montant de 150.00 €.
- les départs en retraite un montant allant de 100.00 € à 400.00 €

La délibération est votée à l'unanimité.

II - Création d'un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe dans le cadre de l'avancement de grade.

Dans le cadre de l'avancement de grade, un agent sur le grade d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps non complet (28 heures) remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer le poste correspondant.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Décident la création d'un poste d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles, à temps non complet (28 heures) à compter du 1^{er} juillet 2015.
- Autorisent Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la nomination sur le poste.
- Précisent que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2015 au chapitre 012 – Frais de personnel.

La délibération est votée à l'unanimité.

II - Création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir.

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune.

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Madame le Maire propose de créer cet emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent du patrimoine
- Durée des contrats : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 h 00
- Rémunération : 1 463.17 € brut,

et de l'autoriser à signer la convention avec la mission locale et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Aide financière : 75% du taux horaire brut du SMIC

La délibération est votée à l'unanimité.

III - Subventions aux associations 2015.

Monsieur Sorroche présente aux membres du conseil municipal les demandes de subventions 2015 des diverses associations. Il est précisé que pour chacune des associations, les pièces réglementaires ont été données en mairie et notamment le budget.

<u>Nom de l'association</u>	<u>Montant</u>
ACCA BELBERAUD	200.00 €
ASS SPORT FOOT	400.00 €
CLUB DES AINES	500.00 €
COMITE DES FETES	4 000.00 €
FNACA	80.00 €
PREVENTION ROUTIERE	80.00 €
FOYER RURAL	2 000.00 €
APMB	1 400.00 €
ECOLE DE MUSIQUE	150.00 €
A VENIR BELBERAUTIN	2 200.00 €
LES PETITS BOUTS	500.00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	100.00 €

TOTAL :

11 610.00 €

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents acceptent d'octroyer aux associations communales pour l'année 2015, le montant de subvention mentionné dans le tableau ci-dessus, les crédits étant inscrits au chapitre 65 – Autres charges courantes, du budget primitif 2015

La délibération est votée à l'unanimité.

IV - Redevance d'occupation du domaine public GRDF.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu des dispositions du décret 2007-606 du 25 avril 2007 portant réclamation de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz, GRDF (Gaz Réseau Distribution France) se doit de déclarer ses infrastructures à la Commune au titre du droit de passage et servitudes.

Pour la commune de Belberaud, 4 077 ml sont concernés.

Le montant de la redevance dû par GRDF à la Commune de Belberaud au titre de 2015 s'établit suivant la formule suivante : $[(0.035 \times 4077) + 100] \times 1.16 = 281.53 \text{ €}$

Madame le Maire propose qu'un titre exécutoire de paiement d'un montant de 282 € soit établi à GRDF. Après avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des présents adoptent la proposition.

La délibération est votée à l'unanimité.

V - **Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité.**

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les tarifs règlementés de vente de l'électricité pour les puissances supérieures à 36 KVA sont supprimés à compter du 31 décembre 2015,

Considérant que le regroupement des acheteurs publics d'électricité est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur budget d'énergie,

Considérant que le SDEHG organise un groupement de commande pour l'achat d'électricité auquel les collectivités et établissements publics du département peuvent être membres.

Les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents :

- d'adhérer au dit groupement de commandes et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour l'achat d'électricité annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention du groupement,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issu du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Belberaud.

La délibération est votée à l'unanimité.

VI - **Tarif location centre culturel.**

Compte tenu de l'afflux de demandes de prêt ou de location de salles, notamment la salle rouge du centre culturel de la part d'associations majoritairement toulousaines attirées par la qualité du bâtiment, pour des activités ou manifestations sans aucuns liens avec la municipalité, Madame le Maire propose de modifier en un premier temps le tarif de location de la salle rouge du Centre Culturel envers ce type de demandes mais également de les étudier individuellement.

Il est en effet difficilement acceptable que cette salle soit réservée des mois à avance au détriment des habitants et des associations communales.

Après un long débat, sont arrêtés les montants suivants :

- Tarif journée: 400.00 €
- Tarif week-end: 800.00 €

La délibération est votée à l'unanimité.

VII - **Participation des Associations au fonctionnement du Centre Culturel.**

Le bilan d'une année de fonctionnement a pu être à présent établi sur le centre culturel.

Le coût incluant les frais des réseaux, de nettoyage, d'entretien, de maintenance et les intérêts d'emprunts qui font comptablement partie intégrante du fonctionnement, s'élève à 58 426 euros, soit un coût horaire rapporté au temps d'occupation des locaux communaux par les associations à 16,37 euros de l'heure. (La partie « communale » incluant la médiathèque plus un pourcentage des parties commune est déduite à hauteur de 15%.)

Le foyer rural conscient de cela a proposé qu'une participation soit prise en charge par les divers occupants.

La commission en charge des associations, propose que la participation demandée s'élève à la somme de 2 euros par heure d'occupation.

Après un long débat, les membres du Conseil Municipal arrêtent cette somme de 2€/heures.

La délibération est votée à l'unanimité.

SUJETS HORS DÉLIBÉRATION:

- I. Madame le maire informe les élus de la démission à la présidence du Sicoval de Monsieur Claude DUCERT. Cette démission est parvenue au Préfet qui doit à présent statuer.
- II. Madame Garrigues informe les élus des divers points sur lesquels elle s'est entretenue le 9 juin 2015 lors de sa rencontre avec Monsieur Georges MERIC président du Conseil Départemental :
- Subvention démolition préfabriqué : Afin d'obtenir une subvention maximale, il convient de déposer un dossier complet de l'ensemble du projet, au-delà des démolitions nécessaires et de présenter le projet par tranches.
 - Cumul subventions DETR et Conseil Départemental : l'accord entre la préfecture et le conseil départemental est prévue à l'automne.
 - Prolongation du 916 jusqu'à la route de Pompertuzat (CD 94) : Etudes relancées
 - Lotissement Couloumié : terrain de 1000 m² destiné à un équipement public. Le conseil départemental n'est pas intéressé pour y étudier une opération « halte répits ». Après débat, les élus souhaitent qu'un projet de logements (4 à 5) pour personnes âgées soit étudié.
 - Problème relationnel avec le secteur routier de Villefranche de Lauragais : Monsieur Georges MERIC va rencontrer le subdivisionnaire de la DVI.
 - Mise en place au Conseil Départemental d'un contrat unique avec le Sicoval dont la signature est prévue en septembre.
- Madame Michèle GARRIGUES donne quelques explications sur la Loi Notre qui est actuellement en 2^{ème} lecture à l'assemblée nationale.
- Elle informe qu'une étude sur la campagne de rénovation énergétique des bâtiments communaux va avoir lieu. Le coût sera pris en charge par le Sicoval. La commune propose 3 bâtiments : l'ancienne école, le presbytère et les vestiaires.
- III. Madame Colette DURAND fait le point sur l'accueil des enfants les mercredis après-midi à compter du mois de Septembre. Bien que les règles de la CAF aient été modifiées, les enfants seront toujours accueillis sous la tutelle du Sicoval comme en début d'année sans changement de tarification.
- IV. Monsieur Alain MONFRAIX informe des préparatifs de la fête locale. La messe aura lieu à 10h avec dépôt de gerbe au monument aux morts.
Les panneaux d'agglomération ont été déplacés et les radars pédagogiques vont enfin pouvoir être placés
Chemin de la Briqueterie et Route de Fourquevaux.
- V. Monsieur Marc LIONNET informe qu'à compter du 1^{er} juillet 2015 le ramassage du verre en porte à porte est terminé dans les communes bénéficiant de ce service, ce qui n'était pas le cas pour Belberaud.
La facture de simulation sur les déchets portant sur la redevance incitative sera envoyée prochainement.
Dès juillet un simulateur va être mis en place sur le site du Sicoval. Un guide pratique sur le traitement des déchets va être édité.
- VI. Madame Nicole DELMAS informe qu'elle a participé à une commission finance avec comme sujet : compte rendu des actions du CISPD, bilan de la délinquance locale, mise en place d'un service de vidéo protection pour les zone commerciale et présentation d'un projet de développement touristique pour la commune de Ramonville.
- VII. Madame Marie-José CAPGRAS fait part d'une réunion sur les transports avec les résultats d'une enquête sur les déplacements dans les 5 secteurs du territoire du Sicoval.
- VIII. Madame Colette DURAND présente le logo de la mairie et indique que l'écho sera imprimé le 30 juin. Elle informe que le site actuel de la mairie a été piraté et que le futur site est en construction par le service de l'ATD du Conseil Départemental « DESIDE31 ». Une formation à destination du personnel administratif et des élus concernés est prévue en mairie le 30 juin 2015 au matin.
- IX. Dates à venir :
- 19 juin – 17h30 fête de l'Alaé
 - 23 juin – 18h30 spectacle de l'école
 - 26 au 28 juin – Fête locale.

Fin de séance à 23h15.